



Filière technique

CONCOURS D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL Session 2013

Spécialités :
Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers,
Environnement, hygiène,
Restauration,
Techniques de la communication et des activités artistiques

Le concours d'agent de maîtrise territorial a été organisé par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités et établissements publics des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille et Vilaine et du Morbihan.

Le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine était en charge de l'organisation de quatre spécialités : « Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers », « Environnement, hygiène », « Restauration », « Techniques de la communication et des activités artistiques ».

Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor quant à lui organisait deux spécialités : « Espaces naturels, espaces verts » et « Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique ».

I. CONCOURS D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL

A - Calendrier

Périodes d'inscription	28 août au 27 septembre 2012
Période de retrait des dossiers	28 août au 19 septembre 2012
Date limite de retour des dossiers	27 septembre 2012
Épreuves d'admissibilité	16 janvier 2013
Jury d'admissibilité	7 mars 2013
Épreuve d'admission	2, 3, 4 et 5 avril 2013
Jury d'admission	18 avril 2013

B - Inscriptions

Sur 954 candidats ayant retourné leur dossier d'inscription, 2 dossiers ont été refusés car envoyés hors délais.

110 candidats n'ont pas été admis à concourir (motifs principaux : ancienneté non requise, candidats ne justifiant pas du diplôme requis, notification défavorable de la Commission d'équivalence), soit 11,53 % des inscrits.

1 candidat a annulé son inscription.

Finalement, 843 candidats ont été admis à concourir, dont 3 candidats externes admis à concourir sous réserve de compléter leur dossier au plus tard à la date de la 1ère épreuve, soit le 16 janvier 2013.

C - Postes ouverts

Le nombre total de postes ouverts s'élève à 82, répartis de la manière suivante, selon les différentes spécialités :

Spécialités	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	TOTAL
Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers	12	23	4	39
Environnement, hygiène	4	7	2	13
Restauration	9	15	2	26
Techniques de la communication et des activités artistiques	2	2	0	4
Total	27	47	8	82

Il est à noter qu'aucun poste n'a été ouvert au 3ème concours, dans la spécialité « Techniques de la communication et des activités artistiques ».

D - Répartition des admis à concourir

Les 843 candidats admis à concourir étaient répartis comme suit :

Spécialités	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR				
	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	TOTAL	%
Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers	145	268	15	428	50,77%
Environnement, hygiène	57	123	2	182	21,59%
Restauration	72	102	9	183	21,71%
Techniques de la communication et des activités artistiques	16	34	0	50	5,93%
TOTAL	290	527	26	843	100%

E - Sélection

Nombre de candidats admis à concourir pour un poste, selon la spécialité et la voie de concours choisies :

Spécialités	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers	12	12	3
Environnement, hygiène	14	17	1
Restauration	8	7	4
Techniques de la communication et des activités artistiques	8	17	0

La sélection est la plus forte pour le concours interne dans deux spécialités « Environnement, hygiène » et « Techniques de la communication et des activités artistiques » (1 poste pour 17 admis à concourir). Elle est pratiquement inexistante pour les 3èmes concours dans les trois spécialités ouvertes.

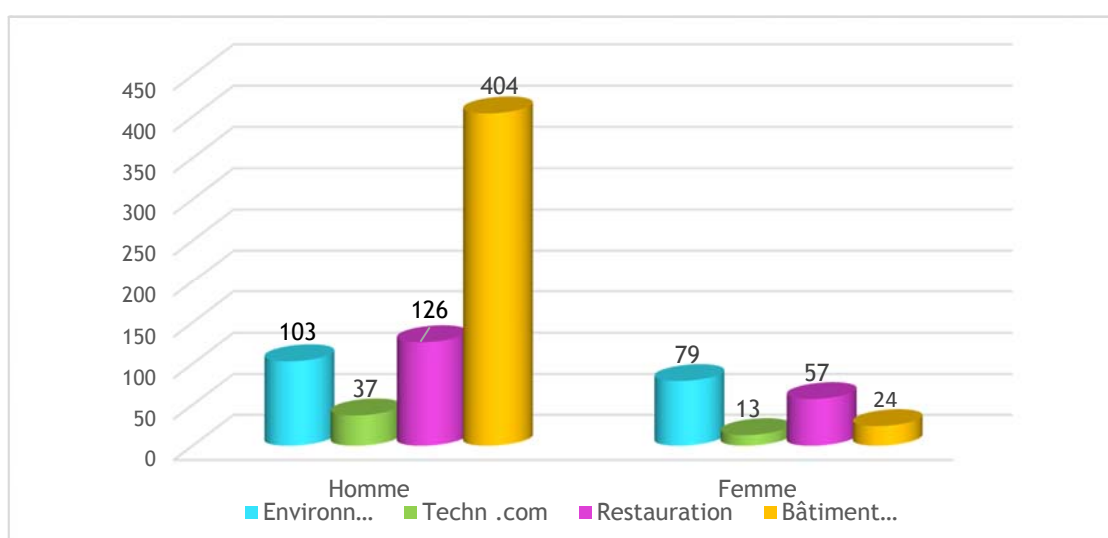
II. CANDIDATS

A - Origine géographique

DEPARTEMENT D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR	
	Effectifs	TOTAL
Côtes d'Armor	211	778 soit 92,29 % des convoqués
Finistère	196	
Ille et Vilaine	238	
Morbihan	133	
Autres départements	65	65 soit 7,71 % des convoqués

Les candidats convoqués sont domiciliés dans 22 départements différents.

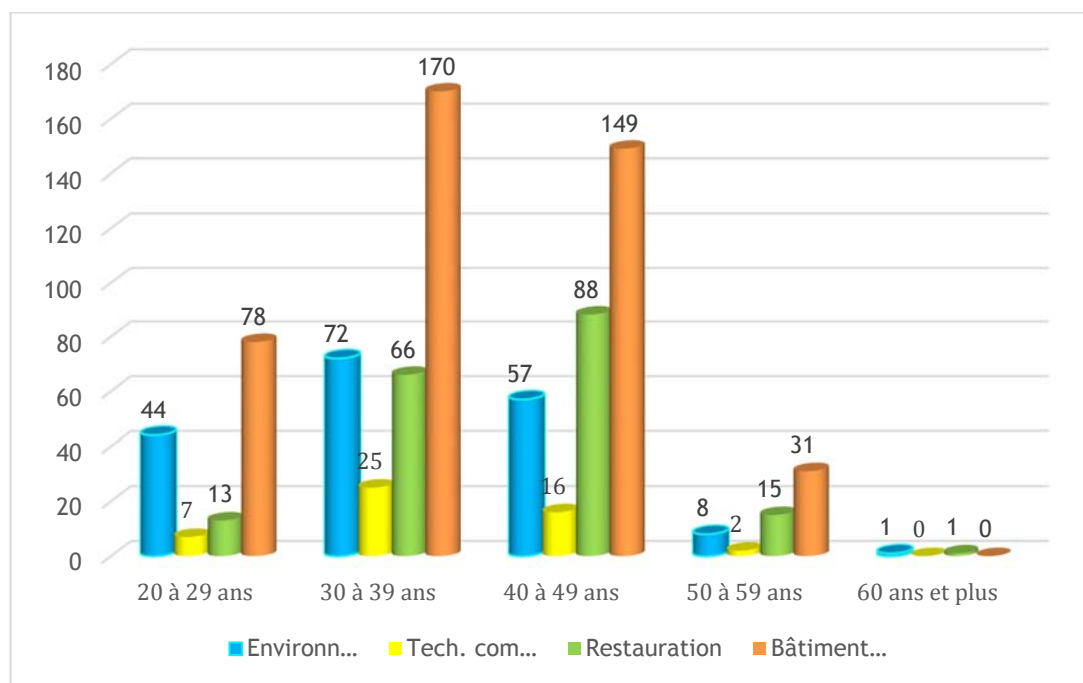
B - Répartition hommes-femmes par spécialités



Toutes voies et spécialités confondues, les hommes représentent la grande majorité des admis à concourir (79.48 %). Il y a en effet 670 hommes et 173 femmes.

La majorité des femmes s'est inscrite dans la spécialité « Environnement, hygiène ».

C. Tranches d'âge



L'âge moyen des candidats est de 40 ans.

Les candidats âgés de 30 à 39 ans sont les plus représentés parmi les admis à concourir.

III. EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

A - Déroulement

Les épreuves écrites se sont déroulées le 16 janvier 2013 au parc des expositions de Vitré et au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard.

Spécialités	Convoqués	Présents
Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers	428	321
Environnement, hygiène	182	134
Restauration	183	139
Techniques de la communication et des activités artistiques	50	39
TOTAL	843	633

Le taux général d'absentéisme s'élève donc à 24,91 %.

B - Nature des épreuves et analyse des résultats

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

1. Epreuve de mathématiques

L'épreuve consiste en la résolution des problèmes d'application sur le programme de mathématiques (durée : 2 heures ; coefficient 2).

Cette épreuve concerne tous les candidats du concours externe, toutes spécialités confondues.

Le sujet est à la disposition des candidats sur le site internet du CDG 35.

Résultats de cette épreuve :

Spécialités	Nb de cand. présents	Moyenne générale	Note la + haute	Note la + basse	Nb de notes éliminatoires
Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers	91	12,00	19,25	0,75	6
Environnement, hygiène	36	10,90	20,00	2,50	2
Restauration	48	8,15	19,50	1,50	12
Techniques de la communication et des activités artistiques	14	9,45	19,50	4,00	1
TOTAL	189	/	20,00	0,75	21

On dénombre ici 21 notes éliminatoires, soit 11,11 % des copies.

Observations générales des correcteurs :

Le sujet comprenait six exercices de mathématiques diversifiés, le niveau de difficulté variait selon les exercices.

Pour certains exercices (3 et 5 notamment), le niveau des candidats est très faible.

Les correcteurs font remarquer beaucoup de confusions et d'incompréhension de la part des candidats. Pourtant, cette épreuve de mathématiques, avec un peu de préparation personnelle, est ouverte aux candidats de ce concours.

2. Epreuve de vérification des connaissances techniques (questionnaire)

Cette épreuve consiste en la vérification au moyen de questionnaires ou de tableaux ou graphiques ou par tout autre support à constituer ou à compléter, et à l'exclusion de toute épreuve rédactionnelle, des connaissances techniques, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, que l'exercice de la spécialité, au titre de laquelle le candidat concourt, implique de façon courante (durée : 2 heures - coefficient 2).

Cette épreuve concerne tous les candidats des concours interne et de 3ème voie. Le sujet variait selon la spécialité choisie par le candidat au moment de son inscription.

Les sujets sont à la disposition des candidats sur le site internet du CDG 35.

Résultats de cette épreuve :

Spécialités	Nb de cand. psts	Moyenne générale		Note la + haute		Note la + basse		Nb de notes éliminatoires	
		Int.	3è c.	Int.	3è c.	Int.	3è c.	Int.	3è c.
Bâtiments, travaux publics, voirie réseaux divers	230	8,82	9,58	14,50	12,00	2,75	7,00	7	0
Environnement, hygiène	98	10,55	13,50	17,00	/	4,00	/	4	0
Restauration	91	9,06	9,23	13,25	11,38	4,50	7,50	2	2
Techniques de la commun. et des activités artistiques	25	9,58	/	13,00	/	5,00	/	0	/
TOTAL	444	/	/	17,00	12,00	2,75	7,00	13	0

On dénombre ici 13 notes éliminatoires, soit 2,93 % des copies.

Observations générales des correcteurs :

Chaque sujet porte sur la spécialité choisie par le candidat au moment de son inscription.

Les quatre sujets étaient abordables et sans difficulté particulière.

Toutefois, les correcteurs déplorent un problème de compréhension à la lecture des questions pour certains candidats.

En outre, apparaît un manque de préparation évident de certains candidats, qui ne vont pas aller au-delà de ce qu'ils maîtrisent ou exercent au quotidien.

Le jury invite ainsi les futurs candidats à consulter le référentiel des options du concours d'adjoint technique de 1^{ère} classe (consultable sur le site internet du CDG35) transposables aux agents de maîtrise et à se préparer aux différents métiers existants dans chacune des spécialités.

3. Epreuve de résolution d'un cas pratique

Cette épreuve écrite consiste en la résolution d'un cas pratique exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent de maîtrise territorial dans l'exercice de ses fonctions, au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée 2 heures ; coefficient 3)

Elle concerne tous les candidats (trois voies de concours confondues), selon la spécialité choisie par le candidat.

Résultats de cette épreuve :

Spécialités	Nb de cand. psts	Moyenne générale			Note la + haute			Note la + basse			Nb de notes éliminatoires		
		Ext	Int	3è c.	Ext	Int	3è c.	Ext	Int	3è c.	Ext	Int	3è c.
Bâtiments, travaux publics, VRD	321	8,41	7,17	9,08	18,5	16	15,25	2	0,5	4,25	13	45	1
Environnement, hygiène	134	10,22	9,32	11,75	14	16	/	6	2,75	/	0	5	0
Restauration	138	9,92	10,65	9,92	17,5	17	14	2,5	2	2	3	2	1
Techniques de la commun. et des activités artistiques	39	7,14	6,64	/	14	13,5	/	1,5	2	/	4	8	/
Total	632	/	/	/	18,5	17	15,25	2	0,5	2	20	60	2

On dénombre ici 82 notes éliminatoires, soit 12.97 % des copies.

Observations générales des correcteurs :

Les sujets correspondaient au niveau requis et aux fonctions dévolues à un agent de maîtrise dans une collectivité territoriale.

Les correcteurs regrettent le niveau rédactionnel des candidats ; niveau de rédaction faible pour certains et inquiétant pour d'autres.

Certains candidats ont réussi à se démarquer grâce à cette épreuve.

C - Signes distinctifs et rupture d'anonymat

Avant de fixer les seuils d'admissibilité, le jury prend connaissance des ruptures éventuelles d'anonymat de copies de candidats n'ayant pas respecté les règles pourtant inscrites sur le règlement général des concours, sur les sujets, sur les consignes écrites et rappelées plusieurs fois oralement.

Deux copies ont ainsi été soumises au jury :

- une copie de mathématiques sur laquelle le candidat a porté son numéro de convocation dans l'entête de sa copie ;
- une copie comprenant un message écrit à l'attention des organisateurs du concours.

Pour chacune de ces deux copies, le jury a décidé d'annuler la copie, c'est-à-dire que la note de 0/20 se substitue à la note attribuée par les correcteurs.

Le jury souhaite attirer l'attention des candidats sur la nécessité de respecter scrupuleusement les consignes du règlement général des concours, de lire et d'écouter les consignes données oralement le jour des épreuves.

D - Résultats d'admissibilité (toutes épreuves confondues)

Spécialité : Environnement, hygiène :

	Externe	Interne	3 ^{ème} concours
Nombre de postes	4	7	2
Nombre de présents	36	97	1
Meilleure moyenne / 20	15,70	15,80	12,45
Plus basse moyenne / 20	6,10	3,25	/
Nb de candidats ayant une moyenne > ou = à 10/20	23	45	1

Spécialité : Restauration :

	Externe	Interne	3 ^{ème} concours
Nombre de postes	9	15	2
Nombre de présents	48	85	6
Meilleure moyenne / 20	18,30	14,31	12,65
Plus basse moyenne / 20	2,70	3,28	4,68
Nb de candidats ayant une moyenne > ou = à 10/20	19	46	3

Spécialité : Techniques de la communication et des activités artistiques :

	Externe	Interne	3 ^{ème} concours
Nombre de postes	2	2	0
Nombre de présents	14	25	/
Meilleure moyenne / 20	12,90	12,70	/
Plus basse moyenne / 20	03,70	02,80	/
Nb de candidats ayant une moyenne > ou = à 10/20	4	5	/

Spécialité : Bâtiments, travaux publics, voirie réseaux divers :

	Externe	Interne	3 ^{ème} concours
Nombre de postes	12	23	4
Nombre de présents	91	220	10
Meilleure moyenne / 20	16,80	15,10	13,95
Plus basse moyenne / 20	01,50	01,20	05,95
Nb de candidats ayant une moyenne > ou = à 10/20	44	42	4

F - Candidats admissibles

Après avoir examiné les résultats des épreuves d'admissibilité, le jury fixe les seuils d'admissibilité comme suit :

Spécialités	Externe		Interne		3 ^{ème} concours		Total
	Seuils	Nb admissibles	Seuils	Nb admissibles	Seuils	Nb admissibles	
Bâtiment, travaux publics, VRD	11,20	30	10,00	42	9,80	5	77
Environnement, hygiène	11,70	13	11,75	20	12,45	1	34
Restauration	10,00	19	10,80	34	9,35	4	57
Techniques de la com. et des activités artistiques	9,40	6	9,70	8	/	/	14
TOTAL	/	68	/	104	/	10	182

Soit 182 candidats admissibles

IV. EPREUVE ORALE D'ADMISSION

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées les 2, 3, 4 et 5 avril 2013 dans les locaux du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard.

A - Déroulement et analyse des résultats

182 candidats ont été convoqués à cette épreuve et 177 d'entre eux étaient présents, soit un taux d'absentéisme de 2,75 %, réparti comme suit :

Spécialités	Concours externe		Concours interne		3 ^{ème} concours	
	Nb de convoqués	Nb de présents	Nb de convoqués	Nb de présents	Nombre de convoqués	Nb de présents
Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers	30	29	42	40	5	5
Environnement, hygiène	13	12	20	20	1	1
Restauration	19	19	34	34	4	4
Techniques de la comun. et des activités artistiques	6	5	8	8	/	/
Total	68	65	104	102	10	10

Epreuve orale des candidats externes :

Libellé réglementaire de l'épreuve : entretien visant à apprécier la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel dans lequel il est appelé à travailler, son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances notamment en matière d'hygiène et de sécurité (durée : 15 mn - coefficient 4).

Spécialités	Nb de cand. interrogés	Moyenne générale	Note la + haute	Note la + basse	Nb de notes éliminatoires
Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers	29	11,77	17,00	6,00	0
Environnement, hygiène	12	13,25	18,50	7,00	0
Restauration	19	11,58	18,00	5,00	0
Techniques de la communication et des activités artistiques	5	14,10	13,00	15,00	0
TOTAL	65	/	18,50	5,00	0

Il est à noter que 41,50 % des candidats ont obtenu une note $\geq 10 / 20$ et $< 15 / 20$.

30 % des candidats ont obtenu une note $\geq 15 / 20$.

Parmi ces 65 candidats interrogés :

- 57 ont été admis à concourir en justifiant des deux titres ou diplômes requis, à savoir deux titres ou diplômes de niveau V correspondant à une formation technique et professionnelle ;
- 6 ont été admis à concourir suite à une demande d'équivalence de diplôme ou d'expérience professionnelle ;
- 57 ont été admis à concourir en qualité de pères ou mères d'au moins 3 enfants.

Epreuve orale des candidats internes :

Libellé réglementaire de l'épreuve : entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle. L'entretien vise ensuite à apprécier les aptitudes du candidat, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois (durée : 15 mn dont 5 mn au plus d'exposé - coefficient 4).

Spécialités	Nb de cand. interrogés	Moyenne générale	Note la + haute	Note la + basse	Nb de notes éliminatoires
Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers	40	12,40	17,00	7,50	0
Environnement, hygiène	20	13,55	19,00	10,00	0
Restauration	34	11,18	19,00	5,00	0
Techniques de la communication et des activités artistiques	8	13,37	14,00	11,00	0
TOTAL	102	/	19,00	5,00	0

59,80 % des candidats ont obtenu une note \geq à 10 / 20 et $<$ à 15 / 20.

Epreuve orale des candidats du 3^{ème} concours :

L'intitulé réglementaire de l'épreuve : entretien portant sur l'expérience, les connaissances et les aptitudes du candidat. Cet entretien a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience. L'entretien vise ensuite à apprécier les aptitudes du candidat, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois (durée : 15 mn dont 5 mn au plus d'exposé - coefficient 4).

Spécialités	Nb de cand. interrogés	Moyenne générale	Note la + haute	Note la + basse	Nb de notes éliminatoires
Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers	5	11,70	14,50	8,00	0
Environnement, hygiène	1	7,00	/	/	0
Restauration	4	13,00	16,00	11,00	0
Techniques de la communication et des activités artistiques	Pas de candidat interrogé				
TOTAL	10	/	16,00	11,00	0

60 % des candidats ont obtenu une note comprise entre 10 et 15 / 20.

Ces 10 candidats ont été admis à concourir :

- 1 en qualité de responsable d'une association ;
- 7 du fait de leurs 4 ans d'activités professionnelles en lien avec le cadre d'emplois ;
- 2 en leur qualité d'élu.

Observations générales du jury sur les épreuves d'entretien :

Le niveau des candidats est relativement satisfaisant, puisque 76.27 % des candidats entendus ont obtenu une note supérieure à la moyenne.

Le jury constate que certains candidats présents à l'oral étaient d'un niveau supérieur (bac + 2 environ) au niveau requis (CAP, BEP, ...).

Parmi ces 177 candidats présents à l'épreuve orale :

- 1.13 % détiennent un diplôme de niveau I (bac + 5),
- 10.73 % détiennent un diplôme de niveau II (bac + 3 ou bac + 4),
- 23.73 % détiennent un diplôme de niveau III (bac + 2),
- 36.73 % détiennent un diplôme de niveau IV (bac),
- 27.12 % détiennent un de niveau V (CAP, BEP),
- 0.56 % n'a pas de diplôme.

Or, il souhaite attirer l'attention des candidats qui détiennent le niveau requis (CAP, BEP,...) pour accéder aux concours sur le fait que se sont des personnes de terrain de grande valeur. Ces candidats ont en effet toutes les qualités requises pour devenir un agent de maîtrise et les collectivités ont besoin de leur expertise.

Ainsi, le jury les encourage vivement à préparer au mieux leur concours et en s'appliquant à mettre en valeur leurs expériences et connaissances du terrain, qui peuvent faire la différence avec les jeunes diplômés (même d'un niveau supérieur).

B. Candidats admis

Il convient de souligner que, lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours (externe, interne et 3^{ème} concours) est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre total de places offertes aux concours externe et interne, dans la limite de 15 % ou d'une place.

Ainsi, pour cette session 2013, les possibilités de transferts de postes sont les suivantes :

Spécialités	Nombre de postes	Possibilités de transferts de postes
Bâtiment, travaux publics, VRD	39	5 postes
Environnement, hygiène	13	1 poste
Restauration	26	3 postes
Techniques de la com. et des activités artistiques	4	Aucune marge de manœuvre

Le jury après avoir procédé à la notation des épreuves d'admission, à l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats et étudié les possibilités de transferts de postes, a décidé de retenir les seuils d'admission suivants :

Spécialités	Externe		Interne		3 ^{ème} concours		Total
	Seuils	Nb admis	Seuils	Nb admis	Seuils	Nb admis	
Bâtiment, travaux publics, VRD	12,50	11	11,11	25	11,89	3	39
Environnement, hygiène	14,06	4	13,67	8	11	0	12
Restauration	13,17	9	11,91	15	12,36	2	26
Techniques de la com. et des activités artistiques	12,33	2	12,78	2	/	/	4
TOTAL	-	26	-	50	-	5	81

Au vu des résultats, le jury a décidé de procéder aux bascules de postes suivantes :

- en « Environnement, hygiène », 1 poste du 3^{ème} concours a été transféré vers le concours interne et l'autre poste du 3^{ème} concours n'a pas été pourvu.
- en « Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers » 1 poste du concours externe a été transféré vers le concours interne et 1 poste du 3^{ème} concours l'a été vers le concours interne.

Soit 81 candidats admis pour 82 postes ouverts

C. Préparation aux épreuves et niveau de diplômes des candidats admis :

En ce qui concerne la préparation à ce concours, parmi ces 81 candidats admis :

- 17 ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves : 21,00 %
- 51 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec le CNFPT : 63,00 %
- 13 n'ont rien précisé quant à leur préparation : 16,00 %

Parmi ces 81 candidats admis ont déclaré détenir, quant à leur diplôme le plus élevé, un diplôme de niveau :

- 1.23 % détiennent un diplôme de niveau I (bac + 5),
- 11.11 % détiennent un diplôme niveau II (bac + 3 ou bac + 4),
- 20.99 % de niveau III (bac + 2),
- 37.04 % de niveau IV (bac),
- 29.63 % de niveau V (CAP, BEP).

Fait à Thorigné-Fouillard, le 23 décembre 2014

Le Président du jury
Gérard BESRET



Directeur général des services techniques, retraité